

Membres	15
Présents	10
Représentés	2
Votants	10
Exprimés	12
- Pour	8
- Contre	0
- Abstention	4

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CORREZE
COMMUNE D'EYREIN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211908108-20250923-2025-39-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/10/2025

DELIBERATION N° 2025-39

Séance du 23 Septembre 2025

Objet : Adhésion à une mission complémentaire à l'assistance à la fiabilisation des droits en matière de retraite

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-trois septembre, à dix-huit heures quinze minutes, Le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en date du 11 septembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme LE MIGNON Marie-Pierre,

Présents : LE MIGNON Marie-Pierre, AGNOUX Marie-Thérèse, MORENA Jean-Philippe, CHARBONNEL Jean-Loup, DICHAMP Adeline, GARCIA Sébastien, HERMABESSIERE Patrick, NOILHAC Patricia, RIVIERE Patrice, SAINNEVILLE Jean-Marie
Absent(s) ayant donné pouvoir : MAZEAU Mireille à AGNOUX Marie-Thérèse, SOULIER Daniel à LE MIGNON Marie-Pierre
Absent(e)s : CAUDIE Christelle, GRANCHER Isabelle, SABEAU Fabrice
Secrétaire de séance : RIVIERE Patrice

La Maire rappelle aux membres du conseil que le Centre de Gestion assiste régulièrement la collectivité dans la gestion des dossiers de retraites (contrôle des dossiers de mise à jour des comptes individuels retraites, des validations de services, de liquidations...) dans le cadre de la mission obligatoire de fiabilisation des comptes individuels retraites.

La Maire informe les membres du conseil que le Centre de gestion de la Corrèze propose une nouvelle prestation permettant l'élargissement de ses modalités d'intervention dans le cadre des services de la plateforme de la CNRACL et ce, afin d'accompagner au mieux les collectivités et établissement de son ressort. En effet, les récentes réformes de retraite et les évolutions des outils dédiés à la gestion des dossiers en matière de retraite CNRACL de la Caisse de Dépôts et Consignations complexifient les démarches et alourdissent, par conséquent, le travail nécessaire pour une bonne gestion.

La nouvelle prestation proposée permet de déléguer cette gestion au service GRH du Centre de gestion, sans que celui-ci ne se substitue au rôle et à la responsabilité de l'employeur public.

Pour bénéficier de cette prestation, l'employeur public doit adhérer par voie conventionnelle. Ce cadre permet ainsi de confier au Centre de gestion la gestion d'un dossier retraite après une demande express et en contrepartie d'un montant forfaitaire par dossier fixé de la manière suivante :

Type de dossier	Coût de la prestation
Dossier de départ pour pension normale (y compris retraite progressive)	150€
Dossier de départ anticipé pour : Carrière longue Invalidité Réversion Fonctionnaire handicapé Catégorie active	200€
Dossier de départ pour liquidation de la pension complète suite à une retraite progressive	50€

La convention annexée à la présente définit le cadre et les modalités d'intervention entre la collectivité et le Centre de gestion. Pour le bon traitement des dossiers, la collectivité s'engage notamment à remettre les justificatifs nécessaires pour la bonne exécution de cette mission.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu la délibération n°2024-12/028 du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du 13 décembre 2024 portant création d'une mission complémentaire à l'assistance à la fiabilisation des droits en matière de retraite,

Considérant les enjeux d'une bonne gestion des dossiers retraite et la plus-value apportée par le bénéfice de la prestation exposée ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 8 voix POUR et 4 ABSTENTIONS :

- D'adhérer à la mission complémentaire à l'assistance à la fiabilisation des dossiers en matière de retraite par voie conventionnelle, mise en œuvre par le Centre de gestion de la Corrèze
- D'autoriser le Maire/ Président à signer la convention annexée avec le Centre de gestion de la Corrèze et les éventuels avenants
- D'autoriser la Maire à signer tout acte permettant la bonne exécution de la délibération
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget de la collectivité

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Maire,
Marie-Pierre LE MIGNON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211908108-20250923-2025-39-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/10/2025

